



HAL
open science

”Traiter la question, non pas seulement en surface, mais en volume”. La reconstruction de Nantes, du plan municipal au plan Roux-Spitz, 1944-1948

Gilles Bienvenu

► **To cite this version:**

Gilles Bienvenu. ”Traiter la question, non pas seulement en surface, mais en volume”. La reconstruction de Nantes, du plan municipal au plan Roux-Spitz, 1944-1948. Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes et de Loire-Atlantique, 2023, 158, pp.237-259. hal-04546419

HAL Id: hal-04546419

<https://hal.science/hal-04546419v1>

Submitted on 25 Oct 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

BULLETIN
de la Société Archéologique et Historique
de Nantes et de Loire-Atlantique

Tome 158
Année 2023

Cette publication bénéficie du concours
de la Ville de Nantes
du Département de Loire-Atlantique
du Conseil régional de Bretagne par l'intermédiaire
de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne



ISSN 1283-8454

**« Traiter la question, non pas seulement en surface,
mais en volume »**

**La reconstruction de Nantes, du plan municipal
au plan Roux-Spitz (1944-1948)**

Dans la précédente livraison du *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes et de Loire-Atlantique*, nous confrontions les plans généraux d'embellissement de Nantes au XVIII^e siècle, le plan de l'architecte du roi Pierre Vigné de Vigny, de 1755, et le projet modifié de l'architecte de la ville Jean-Baptiste Ceineray, de 1761-1766¹. La confrontation mettait en exergue la personnalité des deux protagonistes, dans un jeu de rapports de force entre les représentants du pouvoir royal et les autorités locales. Un débat similaire se déroula deux siècles plus tard, quand Michel Roux-Spitz, l'architecte en chef de la reconstruction de Nantes pour le compte de l'État, se vit également confier la direction du plan d'aménagement et de reconstruction auquel travaillaient depuis plusieurs années les services techniques de la Ville. Au-delà de l'esprit des deux versions du plan, les relations de l'architecte avec les services, courtoises ou plus tendues, manifestèrent l'ouverture des préoccupations municipales aux questions plus générales de l'urbanisme, quand bien même, d'abord architecte, Roux-Spitz voulut moins voir l'urbanisme comme une discipline à part entière, qu'une spécialisation de l'architecture dont, selon lui, relevait « l'îlot moderne »².

Une première mission confiée à la Ville de Nantes

De 1942 à 1944, Nantes subit vingt-huit bombardements. Elle fut déclarée ville sinistrée à la suite de ceux de septembre 1943, particulièrement dévastateurs, et fut tenue d'élaborer un plan de reconstruction et d'aménagement selon les dispositions de la loi d'urbanisme du 15 juin précédent. Était alors souvent rappelée la difficulté de reconstruire une ville où les destructions étaient fragmentaires, dispersées sur

1. BIENVENU, Gilles, « Embellir Nantes au XVIII^e siècle : Vigné de Vigny (1755) versus Ceineray (1761-1766) », *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes et de Loire-Atlantique*, t. 157, 2022, p. 199-248.

2. Cet article tire parti d'une communication dans le cadre du colloque « Conjuguer la modernité. Autour des architectes Marcel Lods, Michel Roux-Spitz, Jean Walter », Rouen, école nationale supérieure d'architecture de Normandie, mars 2019.

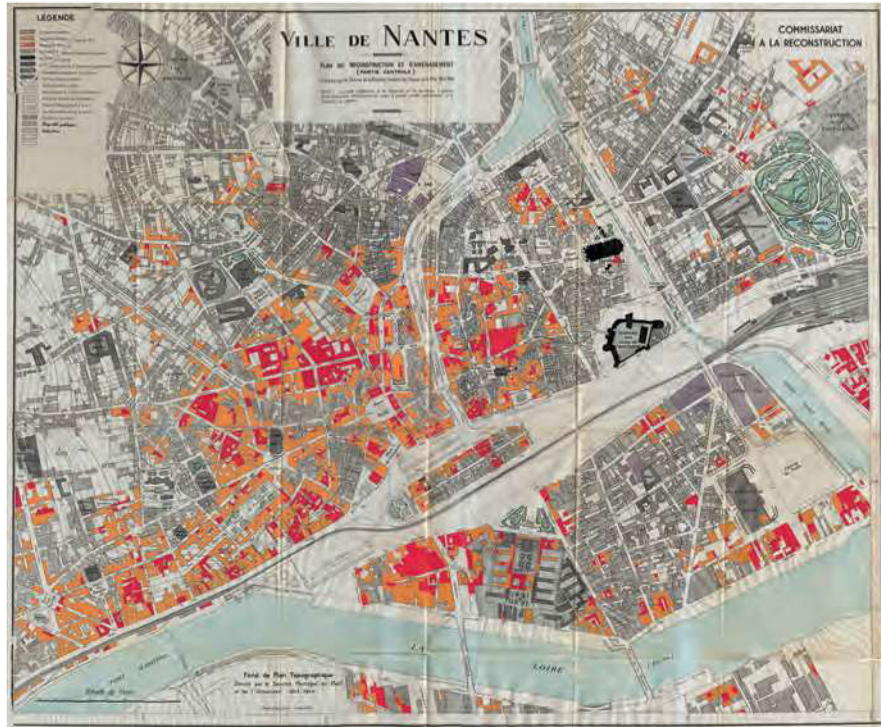


Figure 1 – « Ville de Nantes. Plan de reconstruction et d'aménagement (partie centrale). Projet dressé par les services de la direction générale des travaux de la ville 1943-1944. Commissariat à la reconstruction. Fond de plan topographique dressé par le service municipal du plan et de l'urbanisme 1943-1944 » : en orange, les immeubles détruits à plus de 25 %, en rouge, les immeubles détruits

l'ensemble du territoire communal, hormis quelques quartiers centraux particulièrement touchés (fig. 1).

Trois personnalités assurèrent des mandats municipaux au cours de la période. Du 26 octobre 1942 au 24 août 1944, la délégation spéciale qui faisait office de municipalité sous l'Occupation était présidée par Henry Orrion. Son adjoint, l'architecte Charles Friésé, couvrait les questions d'urbanisme³. Nommé maire à la Libération, le 28 août 1944, Clovis Constant, membre de la Section française de l'Internationale ouvrière (SFIO), laissa la place le 19 mai 1945 à Jean Philippet, membre de l'organisation de la Résistance Front national, proche du Parti communiste français (PCF), secondé par l'adjoint à l'urbanisme Georges Bâtard (PCF), les principaux interlocuteurs de Roux-Spitz. Alors représentant du Rassemblement du peuple français (RPF) du général de Gaulle, Henry Orrion fit son retour en novembre 1947, pour plusieurs mandats jusqu'en 1965.

3. Friésé fut architecte de la Ville de décembre 1948 à décembre 1962.

La reconstruction de Nantes du plan municipal au plan Roux-Spitz

Les services techniques municipaux furent impliqués dans les études et dans l'exécution du plan d'aménagement et de reconstruction. Les trois techniciens, principaux protagonistes des études, étaient issus de la promotion interne : Joseph Bourcy, ancien conducteur des Ponts et Chaussées promu ingénieur en chef, était le directeur général des travaux de la ville depuis 1925 ; Marcel Launay, ancien adjoint technique, adjoint à l'ingénieur directeur en 1937, était chargé des études générales⁴ et succéda à Bourcy en 1951 ; Raymond Javel, dessinateur, conducteur de travaux, puis ingénieur subdivisionnaire en 1947, devint directeur du service d'urbanisme en 1954. Il n'y eut pas d'architecte dans les services municipaux nantais entre février 1944 et décembre 1948, l'urbanisme et l'architecture étant alors pensés en termes de développement viaire et d'équipements par les ingénieurs des services des travaux.

Au début de l'année 1944, le commissaire à la Reconstruction immobilière, André Muffang⁵, confia une double mission d'urbanisme à la Ville : « établir le projet sommaire d'aménagement et le plan de reconstruction des zones sinistrées de la Ville de Nantes⁶ ». Les éléments directeurs de l'avant-projet de reconstruction et d'aménagement sommaire furent pris en considération par le conseil d'administration de la délégation spéciale dès le 24 février, pour être présentés en Comité national de la Reconstruction le 21 avril suivant : étaient répertoriés quelques « monuments publics » (hôtel des postes, hôtel-Dieu et gare routière), les grandes circulations, nationales et locales, la remodelation et le remembrement des quartiers sinistrés, centraux et plus éloignés, les filots insalubres à aménager et à cureter, la rectification du tracé des voies existantes et les espaces libres. Les études étaient alors bien engagées, poursuite de l'étude du plan d'aménagement, d'embellissement et d'extension de l'entre-deux-guerres élaboré par les architectes de la Ville, Camille Robida et Étienne Coutan, sous le regard final de l'urbaniste conseil de la Ville, l'architecte-urbaniste Georges Sébille. En attente d'approbation ministérielle, le plan d'urbanisme put être révisé en raison des destructions. Les premiers contacts avec le Comité national furent décevants pour la Ville de Nantes. En raison de la défection de l'architecte tourangeau Maurice Boille qui était chargé de rapporter sur les plans des villes du Val de Loire, le soin de présenter l'état du dossier revint inopinément aux élus Orrien et Friésé et aux ingénieurs Bourcy et Launay. Le compte rendu rédigé par Launay révélait le désabusement plus ou moins amusé des techniciens nantais⁷ :

« Au milieu du brouhaha des conversations particulières, le président M. Boutet⁸ – personnage considérable et autoritaire – transporte un siège devant les dessins et,

4. Gendre de Bourcy, Launay soutint en décembre 1944 une thèse à l'Institut d'urbanisme de l'université de Paris, sous la direction de Georges Sébille : *Comportement des installations et équipements des villes en cas de cataclysme. Réflexions et suggestions en vue d'un aménagement préventif*.

5. André Muffang (1897-1989), ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, commissaire à la reconstruction immobilière de 1941 à la fin de l'année 1944.

6. Arch. mun. Nantes, 1344 W 7. Mission acceptée par la délégation spéciale le 31 janvier 1944, contrat signé le 9 mars. Sur l'organisation administrative de la reconstruction, voir VOLDMAN, Danièle, *La reconstruction des villes françaises de 1940 à 1954. Histoire d'une politique*, Paris, L'Harmattan, 1997.

7. *Ibid.*, 1344 W 7, memorandum de la séance du Comité national de la Reconstruction du 21 avril 1944.

8. Daniel Boutet (1886-1971), inspecteur général des ponts et chaussées, préside le conseil national de la reconstruction (CNR) créé en 1940 auprès du commissariat technique à la reconstruction immobilière présidé par André Muffang. Les autorités de la Libération maintiennent le CNR et sa section « urbanisme » chargée de donner un avis sur les plans d'aménagement et de reconstruction des villes sinistrées.

confortablement assis comme un "Patron" au milieu des assistants debout, dirige le débat, conclut, ou, dominant le bruit, lance aux bavards un rappel à l'ordre ou une menace d'expulsion. »

Le choix de l'implantation de l'hôtel des postes était sensible⁹ :

« M. Remaury¹⁰, qui examine depuis quelques instants le plan de la place Royale, déclare que celle-ci était charmante et que l'hémicycle qu'il aperçoit sur les plans, lui paraît d'une invention incongrue (???) . Il s'étonne aussitôt d'apprendre que la place Royale était en hémicycle et finit par déclarer qu'il faut installer l'hôtel des Postes place Royale ! Les représentants des P.T.T. "imitent de Conrart le silence prudent". Finalement, tous ceux qui abordent le problème n'en possèdent pas les premiers éléments et M. Boutet, pour en finir, invite la Ville à reprendre la question (!!!!). »

L'agacement des Nantais s'exprimait encore dans cette dernière formule :

« M. Boutet abandonne brusquement le plan de Nantes et, d'une voix tonitruante, clame le rassemblement autour du plan d'Épinal [...] ».

Les Nantais tirèrent de cette première confrontation aux instances parisiennes la nécessité de se ménager des soutiens. Celui de Roux-Spitz, architecte des PTT présent à la séance, serait utile pour régler l'emplacement de l'hôtel des Postes, d'autant qu'il avait été question l'année précédente de lui attribuer les façades de la place Bretagne, site retenu par la municipalité¹¹. De plus, avant toute réunion du comité, des visites diplomatiques aux architectes Perret¹², Marrast¹³ et Remaury, seuls interlocuteurs habituels de Boutet, étaient jugées essentielles. Confiance est faite aux architectes, plus qu'aux ingénieurs, la méprise de Remaury sur la place Royale n'ayant pas été, semble-t-il, rédhibitoire. L'on espérait le concours de Georges Sébille, l'urbaniste conseil de la Ville dans les années 1930 qui avait accepté de donner quelques conseils, déclinant une mission étendue. La nomination de Roux-Spitz bouleversa la donne.

Les trois étapes de la mission confiée à Michel Roux-Spitz

Le 16 novembre 1944¹⁴, André Muffang fit part au maire de Nantes de son désir d'accélérer l'étude des plans d'aménagement et de reconstruction des très grandes villes sinistrées et lui annonça qu'il avait missionné le futur architecte en chef, Michel Roux-Spitz, avec la collaboration de Georges Noël¹⁵ qui venait de livrer

9. La question de la situation du nouvel hôtel des Postes était à l'étude depuis les années 1920.

10. Pierre Remaury (1877-1959), architecte DPLG, architecte en chef des bâtiments civils et palais nationaux, membre de la section « urbanisme » du CNR, inspecteur général de l'urbanisme chargé de la région parisienne.

11. Une implantation dans le nouveau centre administratif de la place Bretagne devait, pour la Ville, prévaloir sur la pointe orientale de l'île Feydeau souhaitée par l'architecte des PTT.

12. Auguste Perret (1874-1954), architecte en chef des bâtiments civils et palais nationaux, membre de la section « urbanisme » du CNR.

13. Joseph Marrast (1881-1971), architecte DPLG, architecte en chef puis inspecteur général des bâtiments civils et palais nationaux, membre de la section « urbanisme » du CNR, inspecteur général de l'urbanisme chargé des régions de Rennes et de Rouen.

14. Date du décret de création du ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme (MRU) qui allait absorber la délégation générale à l'aménagement national (DGEN) et le commissariat à la reconstruction immobilière (CRI).

15. De vingt ans le cadet de Roux-Spitz, Noël fut lauréat du 1^{er} Grand Prix de Rome en 1937.

La reconstruction de Nantes du plan municipal au plan Roux-Spitz

les plans de Beauvais, Vitry-le-François et Toul, lui recommandant de réserver un bon accueil aux deux architectes :

« Les Services Techniques Municipaux de votre ville ont, je le sais, procédé à un examen très attentif du problème et, d'après les renseignements qui m'ont été fournis par M. Bourcy, les études sont actuellement très avancées. Je désire cependant que la question soit traitée, non pas seulement en surface, mais en volume et que soit appelé à collaborer à cette étude le futur architecte en chef de la Ville. J'ai désigné à cet effet M. Roux-Spitz Architecte en Chef des Bâtiments Civils et Palais Nationaux, 1^{er} Grand Prix de Rome, et je l'ai chargé d'une mission ayant le triple objet suivant : examen du plan directeur établi par vos services ; corrections à apporter à ce plan directeur en fonction des volumes à réaliser ; présentation du plan en Sous-Commission départementale et au Comité National de la Reconstruction¹⁶. »

Mission de contrôle et de correction, la première mission de Roux-Spitz et Noël était justifiée par la notion de *volume*. Cette question du *volume* devait alors différencier l'architecte de l'urbaniste. Danièle Voldman note qu'après que le Commissariat à la Reconstruction immobilière (CRI) ait joué sur la dualité urbaniste et architecte en chef, la *Charte de l'Urbanisme* du ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme (MRU) accusa en 1945 le souci porté par la nouvelle organisation de ne pas différencier les deux professions : « Dès que l'urbaniste trace un trait, il doit penser en *volume* ; c'est donc que l'architecte est déjà là¹⁷. » La mention de *volume* était récurrente dans les propos de Roux-Spitz qui estimait urgent de « faire comprendre aux urbanistes qu'il [était] temps de penser "*volume*" en même temps que "*surface*" ». Son article d'avril 1946, sur les immeubles type « Ville de Paris », clarifiait sa position :

« On refusera ces terrains qui ne sont que des rognures et des laisser pour compte de tracés arbitraires sortis trop facilement des équerres de nos urbanistes, lesquels semblent prendre plaisir à ainsi déchiqueter leur plan, qu'ils s'obstinent à ne penser qu'à deux dimensions et jamais en *volume*¹⁸. »

Devant la municipalité nantaise, semblant oublier que sa première mission auprès des services municipaux lui avait été confiée par le commissariat à la reconstruction, il notait que le MRU, qui lui avait succédé, estimait :

« que les plans d'urbanisme ne devaient pas être uniquement pensés sur deux dimensions, du simple point de vue de la circulation et des alignements, mais aussi en volume, en tenant compte de la troisième dimension, en fonction des constructions existantes et de celles qui devaient y être édifiées, en pensant, en somme, aux besoins et exigences de l'architecture qui, elles aussi, au même titre certes que les besoins de la circulation, devaient déterminer les dispositions du plan et les aspects définitifs de la Cité¹⁹. »

Pressenti pour devenir architecte en chef de la reconstruction de Nantes, l'architecte a œuvré, pouvons-nous en déduire, pour être auparavant associé à l'élaboration du

16. Arch. mun. Nantes, 1344 W 7.

17. VOLDMAN, Danièle, *op. cit.*, p. 251.

18. ROUX-SPITZ, Michel, « Relogement de Paris et de la Seine, immeubles type "Ville de Paris" », *L'Architecture française*, n° 57, avril 1946, p. 8-46.

19. Arch. mun. Nantes, 1344 W 7, allocution de Roux-Spitz au début de la séance de présentation du plan de reconstruction et d'aménagement de la ville de Nantes, 21 novembre 1945. C'est Roux-Spitz qui souligne.

plan au sein duquel il allait concevoir des édifices. Cette attitude est à rapprocher de la manière dont il se fit confier le programme du nouvel hôtel-Dieu préalablement à sa mission de maîtrise d'œuvre²⁰.

Plus qu'une simple association, Roux-Spitz et Noël furent rapidement promus seuls auteurs du plan d'urbanisme, leur mission étant élargie dès mars 1945. André Prothin²¹, désormais directeur général de l'urbanisme au MRU, tenta de rassurer les services municipaux : la mission confiée à Roux-Spitz par le Commissariat à la Reconstruction, en novembre 1944, manquait de précision et il souhaitait avoir en face de lui un seul architecte urbaniste responsable des études et de la direction de la reconstruction de la ville, études qui devaient, pour répondre au désir du ministre, être présentées dans les plus brefs délais²². L'architecte s'estimait-il urbaniste ? Dans ses éditoriaux « D'un mois à l'autre » de la revue *L'Architecture française* – il en fut rédacteur en chef de 1942 à 1950 – Roux-Spitz avait fréquemment livré sa vision de l'urbanisme, non pas discipline autonome mais spécialisation de l'architecture, « art des villes », au même titre que le *domisme*, « art de l'habitat humain »²³. En 1945, il précisa sa pensée devant les élus nantais :

« On en vint aussi à découvrir cette évidence que les villes devaient d'abord être conçues pour leurs habitants, pour leur logement et celui de leur famille, conçues pour y assurer une vie journalière saine et gaie, que le plan devait être établi en fonction de l'habitation, de l'îlot, du quartier et en fonction des édifices utiles à la vie publique. On découvrit, enfin, cette autre évidence, que les plans d'urbanisme devaient être pensés en architecte, en même temps qu'en pur urbaniste²⁴. »

La troisième étape fut franchie quand Roux-Spitz fut nommé architecte en chef de la reconstruction de Nantes, mission qui le mit en position de concevoir et bâtir les immeubles d'habitation financés par l'État (ISAI) dans les quartiers de compensation ou de transition qu'en urbaniste il avait privilégiés²⁵. L'architecte en chef était de plus en bonne position pour concevoir et bâtir les édifices publics dont, en urbaniste, il aurait déterminé la situation et défini le cadre urbain. Ce fut le cas de l'hôtel des Postes et de l'hôtel-Dieu qui firent l'objet de contrats particuliers avec les maîtrises d'ouvrage concernées.

20. Voir dans le présent volume BIENVENU, Gilles, « L'hôtel-Dieu de Michel Roux-Spitz à Nantes ».

21. André Prothin (1902-1971), directeur de l'urbanisme et de la construction immobilière au sein de la DGEN (1941 à 1944), puis, maintenu en poste à la Libération, directeur général de l'urbanisme, de l'habitation et de la construction lors de la fusion des services du CRI et de la DGEN au sein du ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme. Il fut le rédacteur de la loi d'urbanisme du 15 juin 1943 prorogée en 1945.

22. Arch. mun. Nantes, 1344 W 7, compte rendu de l'entrevue du 6 mars 1945 au MRU.

23. ROUX-SPITZ, Michel, « L'Architecture, ses spécialisations : le "domisme" et l'urbanisme », *L'Architecture française* n° 26, décembre 1942.

24. Voir note 19.

25. Les périmètres de reconstructions correspondaient aux zones entièrement ou partiellement détruites ; l'effort de dédensification des centres urbains nécessitait des périmètres de compensation pour accueillir les sinistrés ne pouvant retrouver place dans les zones reconstruites.

La reconstruction de Nantes du plan municipal au plan Roux-Spitz

La réception de Michel Roux-Spitz à Nantes

Les réactions à la nomination de Roux-Spitz et Noël se voulurent officiellement enthousiastes. La réponse du 17 novembre 1944 du maire Constant à Muffang témoignait cependant d'un relatif souci de modération, les formules les plus dithyrambiques biffées sur la minute. Le directeur général des travaux de la ville, Joseph Bourcy, manifesta également un empressement envers l'architecte :

« Il m'est particulièrement agréable d'apprendre que vous avez bien voulu vous charger de cette mission, ainsi que M. l'Architecte Noël. Le choix du Ministère de la Reconstruction ne pouvait être plus heureux et vous trouverez dans les Services Municipaux – et notamment celui de l'Urbanisme – des collaborateurs passionnés attachés à la Reconstruction de leur cité au service de laquelle vous voulez bien mettre votre grand talent²⁶. »

Bourcy tint cependant à placer la Ville dans le processus : il se fera, appuyait-il, un plaisir de communiquer à Roux-Spitz la documentation réunie depuis deux ans ; le dossier présenté à Paris ne représentait qu'une première ébauche réclamée par le Commissariat à la Reconstruction dans un très court délai ; des études complémentaires et des améliorations sérieuses avaient suivi... Tout semblait désormais se jouer à Paris, et la Ville s'en émut. Lors du conseil municipal du 13 avril 1945, consacré à l'approbation du plan initialement dressé par le service municipal d'urbanisme, alors que Roux-Spitz et Noël étaient déjà en place, le maire escomptait que les architectes qui avaient recueilli auprès des services de multiples documents seraient en mesure à très brève échéance de faire part du résultat de leur examen, tandis qu'il exprimait auprès du Ministère « le désir d'être tenus officiellement au courant des retouches ou compléments qui pourraient être apportés à ces projets, de manière à permettre à la municipalité d'exprimer à temps ses vues sur des sujets qui lui sont particulièrement chers et qui mettent en cause tout l'avenir de la Ville de Nantes²⁷ ». Les architectes étaient bien perçus comme *parachutés*, terme dont usaient encore l'adjoint à l'urbanisme Bâtard et le directeur général des travaux Bourcy lors d'entretiens conduits en 1977. Dans ce contexte, la Ville tint à marquer sa présence dans le projet, satisfaite d'inscrire dans un compte rendu les propos conciliateurs de Prothin :

« La mission de M. Roux-Spitz fera l'objet d'un contrat précis en vue de la préparation d'un plan de reconstruction et d'aménagement qui ne sera pas – suivant l'expression de M. Prothin – le plan "Roux-Spitz" mais bien le plan du Ministère de la Reconstruction. Si la désignation des auteurs du plan devait figurer sur les pièces du projet, on mentionnerait avec les noms de MM. Roux-Spitz et Noël ceux des services municipaux²⁸. »

Une complicité, entre les architectes-urbanistes et les services dont les bureaux parisiens incarneraient l'adversaire commun, put apparaître dans certaines correspondances : ainsi, en octobre 1946, les urbanistes décidèrent de passer outre le périmètre de reconstruction exigü

26. Arch. mun. Nantes, 1344 W 7, lettre de Bourcy à Roux-Spitz, 23 novembre 1944.

27. *Ibid.*, 1344 W 7, exposé du maire Constant daté du 28 mars 1945, prononcé à la séance du conseil municipal du 13 avril.

28. Voir note 22. Les documents mis à l'enquête publique en 1947, à l'issue de la mission de Roux-Spitz et Noël, ont conservé au centre le cartouche de la version initiale de 1945 « Ville de Nantes – Plan de Reconstruction et d'Aménagement – Projet dressé par les services de la Direction Générale des Travaux de la ville 1943-1944 », complété, en haut à droite des planches, par la mention « Commissariat à la Reconstruction ». Les noms des urbanistes du MRU n'y figurent pas.

que cherchaient à imposer les techniciens du MRU, préférant en réaction proposer celui défini par le service municipal²⁹. Intervenant devant une association d'ingénieurs au début de l'année 1946, Bourcy se faisait fort de rappeler des propos récemment tenus à l'hôtel de ville par Roux-Spitz, lors de sa présentation du plan d'aménagement, base des travaux de reconstruction qu'il allait diriger en qualité d'architecte en chef de la reconstruction :

« Pour tout dire, ce plan d'urbanisme est une œuvre essentiellement collective, ce n'est pas ici le travail d'une seule personne qui s'approprierait les idées généralement admises et ferait siennes des solutions reconnues évidentes ou obscurément désirées par tous, mais c'est bien une "somme"³⁰. »

La réflexion était depuis longtemps engagée et l'œuvre était bien collective, le directeur général des travaux de la ville ne manquait pas de le souligner, sans omettre de poser devant son public de techniciens la question qui le taraudait :

« Je n'aborderai pas ici la discussion, toujours brûlante, du choix à faire pour le chef d'orchestre. Ce choix pour Nantes a été des plus heureux et tous les artisans attelés à l'œuvre commune, travaillent en plein accord avec M. Roux-Spitz et M. Noël, choisis par le Ministère de la Reconstruction. »

Les archives recèlent toutefois des propos plus acerbes : en novembre 1946, la presse locale faisait état de l'implantation retenue par l'adjoint à l'urbanisme d'une cité universitaire dans une zone que Roux-Spitz destinait à « des espaces verts, sorte de parc très séduisant en grande partie consacré aux Sports », comme s'en offusqua l'architecte dans une lettre dont le ton déplut à la mairie³¹. Avant que l'affaire fût réglée de vive voix, une réponse musclée fut rédigée :

« Je sais le soin que vous apportez aux études intéressant l'avenir de notre Ville et je comprends fort bien, qu'après avoir envisagé minutieusement les aspects d'un problème, vous restiez attaché aux conclusions tirées de vos recherches. Il ne m'était point permis, pour autant, de penser que cet attachement vous porterait à critiquer des solutions différentes des vôtres avec une vivacité que je juge quelque peu déplacée, puisqu'elle atteint en définitive un membre de l'administration municipale. [...] Je me plais à reconnaître le bien-fondé de beaucoup de vos initiatives et il va sans dire que je les estime toutes respectables. Cependant, il me plairait que vous ne perdiez pas de vue que la décision appartient en définitive au Conseil Municipal³². »

Face à la centralisation de la Reconstruction, le maire exprimait son souci du respect des prérogatives municipales³³, tandis que Roux-Spitz manifestait sa prévention envers l'étroitesse d'esprit des bureaux : « On ne sort de ces entretiens, avec des

29. Arch. mun. Nantes, 1344 W 7, lettre de Noël à Launay, 1^{er} octobre 1946.

30. *Ibid.*, 1344 W 7, allocution de Bourcy à l'occasion de la présentation de l'exposition d'urbanisme aux membres de la Société scientifique et technique de la Loire-Inférieure, le 12 janvier 1946.

31. *Ibid.*, 1344 W 7, lettre de Roux-Spitz au maire Philippot, 12 novembre 1946.

32. *Ibid.*, 1344 W 7, minute d'un projet de réponse retiré.

33. *Ibid.*, 1344 W 7, « La reconstruction se fera grâce aux Municipalités étayées par des services compétents et bien organisés. [...] Qu'on leur laisse la liberté et les initiatives qu'ont exigées de tout temps ceux qui mènent un combat. Ceci ne veut pas dire d'ailleurs que le pouvoir central doit abandonner son rôle tutélaire de coordination et de contrôle. Mais il faut qu'il cesse d'être un censeur irritant ou un pédagogue pointilleux jaloux de ses prérogatives. Il faut surtout que les bureaux parisiens cessent de se considérer comme des [illisible] omnipotents. » Cahier de vœux du Maire de Nantes à l'attention du secrétariat de l'Association des maires de France, 26 octobre 1945.

La reconstruction de Nantes du plan municipal au plan Roux-Spitz



Figure 2 – Georges Ganuchaud, 1946 : en tête de la longue file des membres de la Société des architectes de Nantes croqués lors de son centenaire, Étienne Coutan et Michel Roux-Spitz présentent le plan de reconstruction aux architectes voyers du XVIII^e siècle, Jean-Baptiste Ceineray et Mathurin Crucy. Le 4^e en partant de la gauche est Henri Vié, président en exercice de la Société (© Coll. part.)

esprits étroits fabriqués tous sur le même modèle de certaines écoles, que pris d'un grand découragement général³⁴ ». Les architectes locaux, pour leur part, semblaient bien accueillir Roux-Spitz, professionnel reconnu que l'on voulait voir comme un continuateur de l'œuvre initiée au XVIII^e siècle (fig. 2). À l'opposé, Roux-Spitz, qui se méfiait des opérateurs privés en qui il ne voulait voir que des spéculateurs, plaçait les architectes engagés auprès de la propriété privée au rang des affairistes qui pourraient entraver son action au service du bien commun :

« Les plans seront soumis aux organismes et aux commissions prévues par la loi, et tout doit nous inciter à une extrême prudence vis-à-vis des représentants de la propriété et de leurs hommes d'affaires ou architectes. [...] C'est avec la Ville, tout d'abord, que les dispositions proposées seront arrêtées, quand elles ne sont pas déjà prévues par elle-même, ou, en collaboration intime avec les urbanistes³⁵. »

La chambre syndicale des propriétés immobilières ayant rapporté, dans une brochure, que les « architectes réputés par leur talent », chargés du plan de reconstruction, auraient consulté des architectes nantais, Roux-Spitz s'offusqua vertement :

« Rien de plus inexact. Tout d'abord, il ne nous viendrait pas à l'idée de "soumettre" ces idées à qui que ce soit, si ce n'est aux Organismes et Commissions dont l'intervention est prévue avec précision, par la Loi elle-même. Si certains Architectes de Nantes ont cru devoir ainsi bluffer leurs clients, sachez que M. Vié, Président de la Société des Architectes de la Loire-Inférieure, nous demandant de faire connaître nos projets et plans aux membres de son Association, nous avons, par lettre du 28 mai, répondu par un refus catégorique, et ceci, après avoir consulté le Ministère et la Direction Générale de l'Urbanisme³⁶. »

34. *Ibid.*, 1344 W 7, lettre de Roux-Spitz au maire, 28 mars 1946.

35. *Ibid.*, 1344 W 7, lettre de Roux-Spitz au maire, 25 juin 1945.

36. *Ibid.*, 1344 W 7, lettre de Roux-Spitz à Jean Cassard, président de la chambre syndicale des propriétés immobilières, 23 juin 1945.

Toutefois, si Roux-Spitz voulu tenir à distance l'organe associatif centenaire des architectes nantais³⁷, il entendit user de diplomatie avec le tout jeune ordre des architectes, sollicitant du maire la représentation de son conseil régional à la réunion de présentation du plan programmée à la fin du mois d'octobre 1945 : en prenant connaissance du plan, les architectes de Nantes, parmi lesquels les plus qualifiés allaient avoir mission de réaliser le plan, n'en accepteront que mieux les contraintes professionnelles et esthétiques qui leur seront imposées tant par leurs coordonnateurs (architectes en chef et architectes de secteur) que par les règlements officiels, plaidait-il. Les architectes seront bien entendu convoqués à la réunion consultative, lui répondit la municipalité qui n'omettait pas de rappeler que le projet avait d'ores et déjà été soumis à une commission de la Société des architectes. Les notes manuscrites portées sur la lettre de Roux-Spitz attestent l'agacement des chefs de service qui l'estimaient parfaitement au courant et cherchait à se couvrir envers ses confrères locaux : « Aurait-il donc l'intention de découvrir le Nouveau-Monde ? » se gaussait Launay. Accusant la différence institutionnelle entre Ordre et société que semblait méconnaître la Ville, Roux-Spitz regardait de haut les architectes nantais, à l'exception de ceux qui appartenaient à son équipe. Témoin, sa réponse du 31 décembre 1945 aux observations transmises par le président de la Société des architectes, non accompagnées de croquis déplorait-il, à la suite de l'exposition publique organisée par la mairie : il ne percevait « dans toutes ces choses où l'imagination flotte, que propositions de vides s'ajoutant à d'autres vides [qui laissaient] dans un vague programme de concours de l'École des Beaux-Arts » ; et de conclure :

« N'oubliez pas, mon cher Président, qu'il s'agit d'un plan à réaliser, et non d'un concours de l'école où l'on accumule tout ce que l'imagination peut trouver sur l'espace à traiter³⁸. »

La répartition des rôles

Si leurs rapports avec les urbanistes restèrent officiellement courtois, l'amertume des services techniques municipaux est perceptible. Nombre de comptes rendus le déplorèrent, montrant « la Ville dépossédée brutalement de son rôle », ou « les services dépossédés des études d'aménagement », sommés de fournir aux urbanistes désignés l'ensemble de leur documentation, tandis que ceux-ci insistaient sur les études et recherches complémentaires qu'ils durent effectuer pour réunir une documentation qui débordait largement celle qui leur avait été fournie. Dans une allocution devant la Société scientifique et technique de la Loire-Inférieure, Bourcy ne manqua pas de rappeler que, depuis bientôt trente ans, les services travaillaient au plan d'aménagement, sous l'impulsion initiale des architectes Coutan et Robida. Non sans une certaine dose d'ironie – « Plan d'aménagement – Plan d'urbanisme – cette dernière expression est à la mode depuis quelques années – Si le mot "urbanisme" est nouveau dans le langage courant, la chose est ancienne » –, l'ingénieur tentait de caractériser cette nouvelle discipline :

37. Sur la Société des architectes de Nantes, voir BIENVENU, Gilles, « Les institutions de l'architecture et la fondation de la Société des architectes de Nantes en 1846 », *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes et de Loire-Atlantique*, t. 121, 1985, p. 123-146, et *Id.*, « La Société des architectes de Nantes. Relations avec la mairie de Nantes au XIX^e siècle. Règlement, assainissement, embellissement », *ibid.*, t. 122, 1986, p. 217-238.

38. Archives des services techniques de la Ville de Nantes consultées en 1977.

La reconstruction de Nantes du plan municipal au plan Roux-Spitz

« De nos jours on parle beaucoup d'urbanisme, mais [...] on constate que beaucoup de gens croient faire de l'urbanisme, en oubliant ou en ignorant bien des aspects de cet art et de cette science complexe. Tel s'attache à des tracés en plan harmonieusement composés et parfois inapplicables sur le sol, tracés destinés à réjouir l'œil du voyageur en avion. Tel autre s'attache plus spécialement à modeler des volumes. Beaucoup négligent ou ignorent l'urbanisme souterrain pourtant si complexe, qui est la base de la cité moderne³⁹. »

Au-delà des tracés et du rapport réglementaire de la façade à la voirie, Bourcy insistait sur l'îlot, « cellule urbaine moderne » régie par le règlement sanitaire et le règlement des servitudes, occupation du sol, zonage, hygiène, réseaux, le tout fondé sur une analyse rigoureuse de données économiques, géographiques et statistiques. Nous voilà bien éloignés du projet sommaire d'aménagement initialement concocté par les services. Bourcy semblait avoir entendu Roux-Spitz qu'il ne faut sans doute pas reconnaître dans cet « esthète » qui, aux yeux de certains, aurait seul son mot à dire, l'œuvre d'urbanisme exigeant, au-delà de « la notion simple du plan considéré dans le tracé graphique [...] la coopération de toutes les formes d'activités intellectuelles ». Il s'agissait bien de cet « îlot d'habitation de conception moderne » qui revenait souvent sous la plume de Roux-Spitz, un îlot bordé de constructions à l'alignement de la voie, dégageant dans les premières représentations livrées par les services un vaste espace libre en son sein, mais qui prenait avec l'architecte en chef un tout autre aspect dans les quartiers de compensation des Hauts-Pavés et du Grand-Clos où étaient totalement bannies les cours intérieures au profit de bandes entre rue et jardins (fig. 3 et 4).

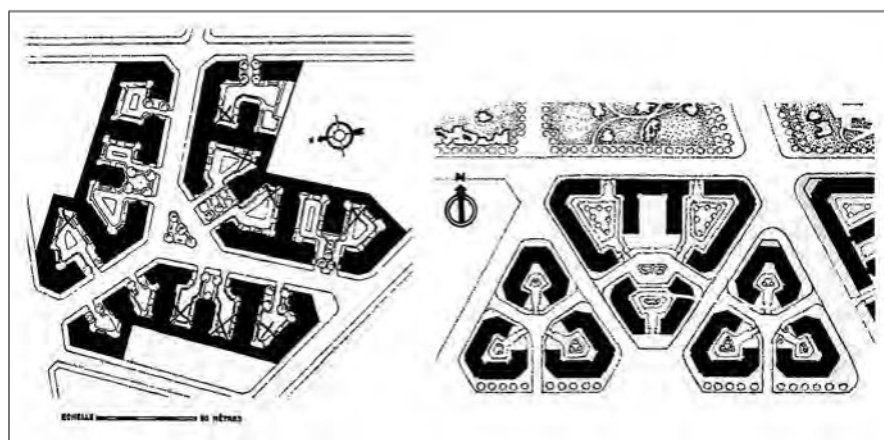


Figure 3 – L'îlot moderne selon Roux-Spitz : ce qu'il ne faut pas faire
(*L'Architecture française*, n° 57, avril 1946)

À gauche : « Composition trop serrée, masses construites compliquées, aux façades non rectilignes faites de windows, avant-corps, renforcements, pans coupés, toutes formes qui les rendent laides, coûteuses. Indication en jardins de ce qui n'est que cours et courettes, sans vie. Composition sans esprit... » À droite : « Trop ingénieuse composition dont le but semble n'avoir été que de détruire, morceler, rendre inutilisable un terrain libre. Les surfaces laissées aux constructeurs par les amateurs de pavés, sont des rognures, des chutes où les angles aigus, obtus, entraînent chacun un cas spécial de structure... »

39. Arch. mun. Nantes, 1344 W 7, allocution de Bourcy devant la Société scientifique et technique de la Loire-Inférieure, 12 janvier 1946.

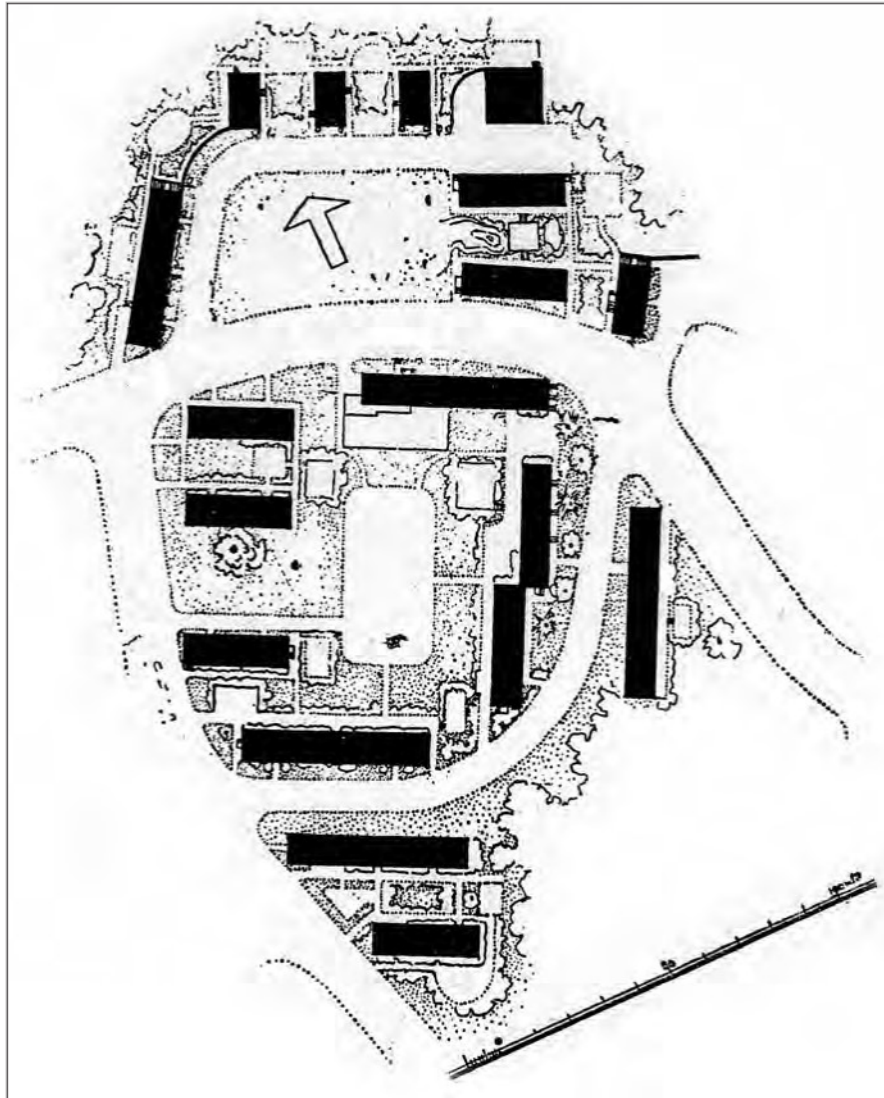


Figure 4 – L'îlot moderne selon Roux-Spitz : ce qu'il faut faire
(*L'Architecture française*, n° 57, avril 1946)

« Type d'une composition où, par simple juxtaposition de bandes faites de blocs-habitation de type standard, on a obtenu des espaces verts aérés et parfaitement ensoleillés. Un jardin central ingénieusement limité par des bâtiments se présentant ou par bout ou par côté, constitue ainsi un ensemble avec façades sur trois faces. Bâtiments isolés et complémentaires construits en pleine verdure. »

De son côté, Roux-Spitz ne manquait pas une occasion de rappeler le rôle éminent joué dans le processus par l'architecte qui dirigeait l'exécution de ce qu'il avait conçu, non sans certains accents lyriques ici, lors de sa présentation à la municipalité du plan élaboré par les urbanistes :

La reconstruction de Nantes du plan municipal au plan Roux-Spitz

« C'est l'architecte qui doit concevoir, il n'est pas comme certains ont pu, sans réflexion, le penser et même le dire : un simple agent d'exécution. Il doit être le compositeur de la partition, le chef d'orchestre de l'exécution. Par contre, à aucun moment, l'exécutant quelle que soit sa science, sa virtuosité technique, ne devra pouvoir imposer ses vues au compositeur. Ces propos sont orgueilleux, mais ils sont vrais, et dussé-je choquer certains techniciens spécialisés – une ville comme la vôtre ne peut être réussie que si les créateurs de plans, les compositeurs d'organismes, les architectes, les artistes, sont écoutés et suivis ; que si les gens de goût, de sensibilité et de culture sont entendus, et que si les techniciens de toutes spécialités viennent mettre leurs connaissances au service de l'œuvre, au lieu de la dénigrer. Il s'agit ici d'améliorer, de régénérer le cadre de la vie, de la vie matérielle, de la vie professionnelle, de la vie familiale, de la vie spirituelle et sociale des Nantais d'aujourd'hui, et de préparer le Nantes de demain⁴⁰. »

Entre les deux urbanistes, Roux-Spitz et Noël, une certaine hiérarchie s'affirma, le premier couvrant le projet d'un regard général, le second plus près du terrain, traçant dans son agence les documents graphiques, recevant les documents des services techniques et répondant à leurs demandes. Une hiérarchie se manifesta également dans les échanges, le maire et Bourcy plutôt en correspondance avec Roux-Spitz, Launay avec Noël.

Que fut-il retenu des modifications apportées au plan municipal par Roux-Spitz et Noël, selon la mission qui leur avait été confiée ? Les étapes de la conception du plan peuvent être partiellement retracées par le croisement des documents graphiques avec les correspondances échangées et les comptes rendus de réunions. Pas toujours datés et demandant interprétation, les plans conservés se présentent soit sous forme de fonds de plans surchargés au crayon de couleur ou à la gouache, soit de tirages photographiques noir et blanc de grand format. La mission confiée à la Ville par le Commissariat à la Reconstruction donna lieu, dans un premier temps, à un document graphique sommaire, portant essentiellement sur les tracés viaires et sur l'emplacement des équipements publics (fig. 5). Si Roux-Spitz ne négligea jamais une occasion de répéter qu'un projet devait être le résultat d'une enquête sur les fonctions d'usage, une expression organique du programme et non la création d'un esthète, il ne manqua pas cependant d'introduire quelques gestes architecturaux dans le programme d'aménagement (le *volume*). Bourcy, interrogé trente ans après le « parachutage » du Grand Prix de Rome, se souvenait que le futur architecte en chef lui avait déclaré que, n'étant pas urbaniste, il laissait carte blanche aux services municipaux et se réservait des interventions d'ordre architectural concrétisées par quelques modifications de tracé qui annonçaient une reconfiguration volumétrique des espaces. En octobre 1945, le service d'urbanisme et Noël procédèrent à une étude contradictoire du plan des urbanistes missionnés par le MRU et du plan approuvé par le conseil municipal le 13 avril et mis au point en mai suivant. Le rédacteur du compte rendu interne put se féliciter :

« Que ressort-il de cet échange de vues ? Qu'est devenu le travail des services municipaux entre les mains de ces hautes personnalités ? Des nouveautés apportées par Roux-Spitz, peu ont survécu à la discussion. Des projets figurant au plan municipal et non retenus primitivement par les parisiens, peu au contraire ont été définitivement rejetés. Il est

40. *Ibid.*, 1344 W 7, allocution de Roux-Spitz au début de la séance de présentation à la municipalité du plan de reconstruction et d'aménagement de Nantes, 21 novembre 1945.

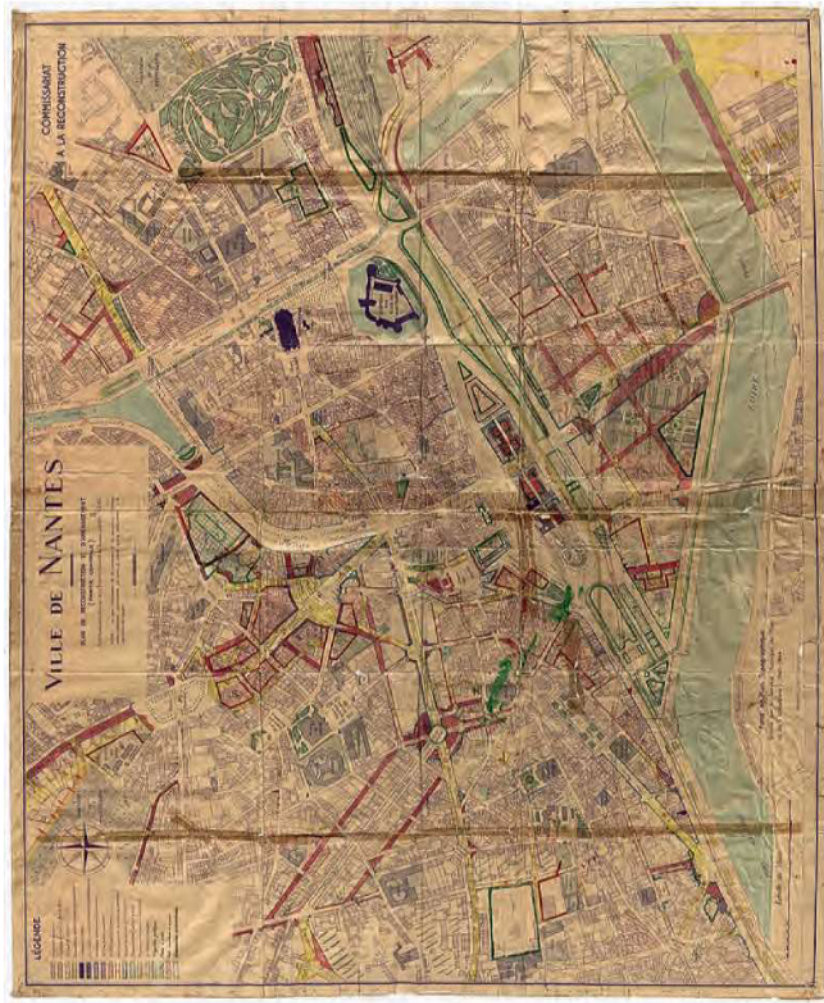


Figure 5 – « Ville de Nantes. Plan de reconstruction et d'aménagement (partie centrale). Projet dressé par les services de la direction générale des travaux de la ville 1943-1944. Commissariat à la reconstruction », état au 15 mai 1945 du plan présenté au conseil municipal le 13 avril 1945 (© Archives de Nantes)

La reconstruction de Nantes du plan municipal au plan Roux-Spitz



Figure 6 – Étude du plan, avec interventions de Roux-Spitz et Noël surajoutées au plan municipal, détail. En rouge les opérations à exécuter dans l'immédiat, en jaune les interventions à différer : 1 élargissement de la rue du Calvaire ; 2 agrandissement de la place Delorme ; 3 ouverture de rues parallèles au boulevard Guist'hau ; 4 promenade le long de la Chézine ; 5 place Bretagne et pénétrante de la route de Vannes

donc remarquable de constater qu'en dehors de quelques points principaux [...] le plan qui sera soumis d'ici quelques semaines à l'approbation de l'assemblée municipale sera pratiquement le même que celui mis au point et livré par les services municipaux il y a cinq mois (le 15 mai 1945).

Les services municipaux avaient eu à cœur de présenter une étude humaine préférant aux grandes compositions un projet à l'échelle nantaise réalisable en 25, 30 ans, l'avenir plus lointain étant sauvegardé par quelques grands tracés directeurs. Les services municipaux pourront prendre acte que si leur plan n'est pas à l'honneur, il sera pratiquement celui qui servira de base à la reconstruction de leur vieille cité⁴¹. »

Il en fut ainsi des rues percées parallèlement au boulevard Delorme (Gabriel-Guist'hau), de la voie longeant la Chézine doublant l'avenue Camus ou du prolongement de diverses rues dans les quartiers denses du centre, à travers des « îlots à cureter ». Subsistèrent cependant la configuration en quart de rond de la place Bretagne ou l'agrandissement à 120 mètres de diamètre de la place Delorme, « grande place circulaire susceptible de créer à cet endroit un ensemble architectural digne du xx^e siècle », ponctuant le tracé du grand axe est-ouest. La multiplication des percées et des élargissements de rues, voire le grandiose de certains projets d'aménagement, entraient en contradiction avec les affirmations de modestie réitérées par Roux-Spitz qui restait attaché dans ses propos à la distribution rationnelle des îlots (fig. 6).

La Ville organisa en décembre 1945, au musée des beaux-arts, une ample exposition inaugurée par le ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme, Raoul Dautry, accompagné du ministre de l'Éducation nationale, René Capitant. Pédagogique et informative, dans une expression volontiers ludique, quand elle n'était pas humoristique, l'exposition fit le point sur les éléments d'analyse et les grands principes d'évolution (fig. 7 et 8). Sollicité pour la confection des planches, ne se sentant pas concerné par la diffusion des projets auprès du grand public, Roux-Spitz avait décliné, arguant de la difficulté de trouver des dessinateurs habiles et du coût de leur rémunération. La circulation et l'équipement de la ville (écoles, hôpital, espaces verts...) tinrent une part importante, mais aussi la question de l'habitation qui renvoyait à la fonctionnalité et à la desserte du logement en fluides, ainsi qu'à sa salubrité (ensoleillement, aération), critères liés à la forme de l'îlot (fig. 9 et 10). Un grand panneau aquarellé, quelque peu naïf, résumait les principes retenus (fig. 11).

L'exposition servit de support à une consultation du public, « enquête avant l'heure », qui donna lieu à de « multiples suggestions d'un intérêt certes inégal mais témoignant presque toujours d'un sentiment élevé de l'intérêt public », releva le maire. Philippot se félicita que, faisant preuve d'objectivité et de bon sens, le public ait manifesté plus d'approbation que de critique et que les retouches proposées en conséquence aient été acceptées par les urbanistes. Évoquant certains idéalistes potentiellement rêveurs qui auraient à son sens perdu de vue les réalités concrètes, il pensait à l'avocat Gabriel Chéreau, auteur d'un contreprojet concocté dans l'ombre de Le Corbusier, « Suggestions pour un plan directeur de transformation de la ville de Nantes et de l'agglomération industrielle de la Basse-Loire (inspirées des principes contenus dans

41. *Ibid.*, 1344 W 7, compte rendu de l'étude contradictoire du plan municipal et du plan Roux-Spitz des 9 et 10 octobre 1945.

La reconstruction de Nantes du plan municipal au plan Roux-Spitz



Figure 7 – Exposition publique de décembre 1945 au musée des beaux-arts de Nantes : vue d'ensemble (© Archives de Nantes)



Figure 8 – Exposition publique de décembre 1945 au musée des beaux-arts de Nantes : plan schématique d'ensemble (© Archives de Nantes)



Figure 9 – Exposition publique de décembre 1945 au musée des beaux-arts de Nantes : panneau relatif à la salubrité de l'habitation (© Archives de Nantes)

La reconstruction de Nantes du plan municipal au plan Roux-Spitz

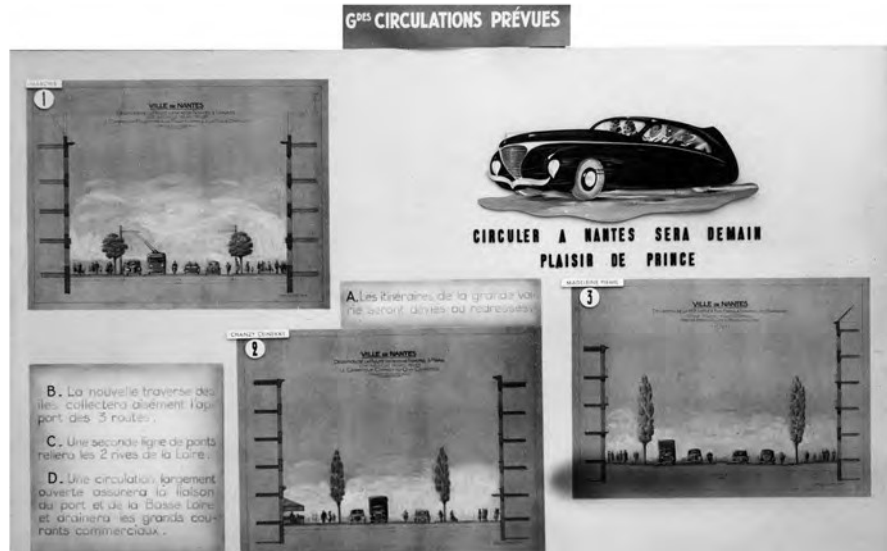


Figure 10 – Exposition publique de décembre 1945 au musée des beaux-arts de Nantes : panneau relatif à la circulation (© Archives de Nantes)



Figure 11 – Nantes, le plan aquarellé de 1945, un document de communication (© Archives de Nantes)

la Charte d'Athènes)⁴² ». Roux-Spitz, combatif adversaire de sa doctrine d'urbanisme, ne voulut admettre que Chéreau fût autre qu'un prête-nom de Le Corbusier et balaya ces suggestions d'un revers de main :

« Ce projet démonte complètement le nôtre qu'il accuse ne pas être conforme à la Charte d'Athènes et manquer d'imagination, etc. D'après le premier coup d'œil que nous y avons jeté, on y "enfonce des portes ouvertes" et on propose bien entendu des choses complètement inexistantes⁴³. »

Roux-Spitz voulait garder les pieds au sol, répétait-il à l'envi. Peu avant, évoquant le « Nantes de demain » au cours d'un entretien avec le critique d'art Jean Gallotti, il s'affirmait tout à la fois moderne et réaliste :

« Nous sommes en pleine crise. Deux partis s'affrontent et nous sollicitent : d'un côté, celui des chimériques ; de l'autre, celui des archéologues. [...] Les uns et les autres sont également dangereux, et d'ailleurs ignorants des besoins et des moyens, en un mot de la réalité des problèmes⁴⁴. »

C'est ainsi qu'il put se gausser des suggestions transmises par le président de la Société des architectes, Henri Vié :

« Vous concluez, avec un enthousiasme qui vous honore, que "le moment est venu de connaître notre destin". Oh, combien ce serait désirable pour nous tous ! mais, hélas, ne comptez pas sur un simple urbaniste – ou du moins, soyons modestes, architecte-urbaniste – pour jouer les prophètes et péremptoirement proclamer ce que sera l'avenir de Nantes [...]. Personnellement, je ne désire faire aucun miracle – rien de plus dangereux en ces temps atomiques⁴⁵ – et je ne veux prétendre à aucune "organisation souveraine du territoire", laissant de telles ardeurs aux brillants élèves de l'Institut d'Urbanisme. Je veux simplement en cette crise urbanistique, ne pas perdre pied, rester au sol, et garder mon bon sens⁴⁶. »

Le plan approuvé en août 1948, après enquête publique en juin 1947 et passage au conseil municipal en juillet suivant, s'attachait à réserver des terrains pour des services publics, notamment des écoles, à élargir de nombreuses rues, à en percer de nouvelles, à cureter les îlots insalubres, à respecter, si ce n'était reconstituer, les ordonnances architecturales anciennes. Il en créait également de nouvelles, notamment pour les façades de la rue du Calvaire fortement élargie comme fragment du grand axe est-ouest de traverse de la ville, une ordonnance due à son adjoint Yves Liberge qui empruntait au langage de « l'école de Paris » ou de la « série blanche » des immeubles parisiens de Roux-Spitz des années 1925-1931⁴⁷. Quelques opérations de reconstruction d'ensembles

42. BIENVENU, Gilles, *Urbanisme et reconstruction. Un projet d'application de la Charte d'Athènes à Nantes*, TPFE, Nantes, Unité pédagogique d'architecture de Nantes, 1977 ; *Id.*, « Nantes ville radieuse ou l'appel au Corbusier : le projet Chéreau », *303 Recherche et Création* n°XV, 1987, p. 10-24 ; *Id.*, « Nantes ville radieuse ou l'appel au Corbusier. Une proposition d'application de la Charte d'Athènes », dans Patrick DIEUDONNÉ (dir.), *Villes reconstruites, du dessein au destin*, Paris, L'Harmattan, 1994, vol. 1, p. 283-291.

43. Arch. mun. Nantes, 1344 W 7, lettre de Roux-Spitz à Bourcy, 25 janvier 1946.

44. GALLOTTI, Jean, « Quelle sera la France de Demain », entretien avec Michel Roux-Spitz, *Les Nouvelles Littéraires*, n° 944, 6 septembre 1945.

45. Les bombardements nucléaires d'Hiroshima et Nagasaki des 6 et 9 août 1945 sont alors récents.

46. Archives des services techniques de la Ville de Nantes consultées en 1977.

47. CÉLESTE, Patrick, « De la modernité au confort. Notes sur les immeubles parisiens d'habitation de Michel Roux-Spitz », *Architecture Mouvement Continuité*, juin 1976, p. 18-20 ; RAYNAUD, Michel, LAROQUE, Didier, RÉMY, Sylvie, *Michel Roux-Spitz Architecte 1888-1957*, Liège-Bruxelles, Pierre Mardaga éditeur, 1983.

La reconstruction de Nantes du plan municipal au plan Roux-Spitz

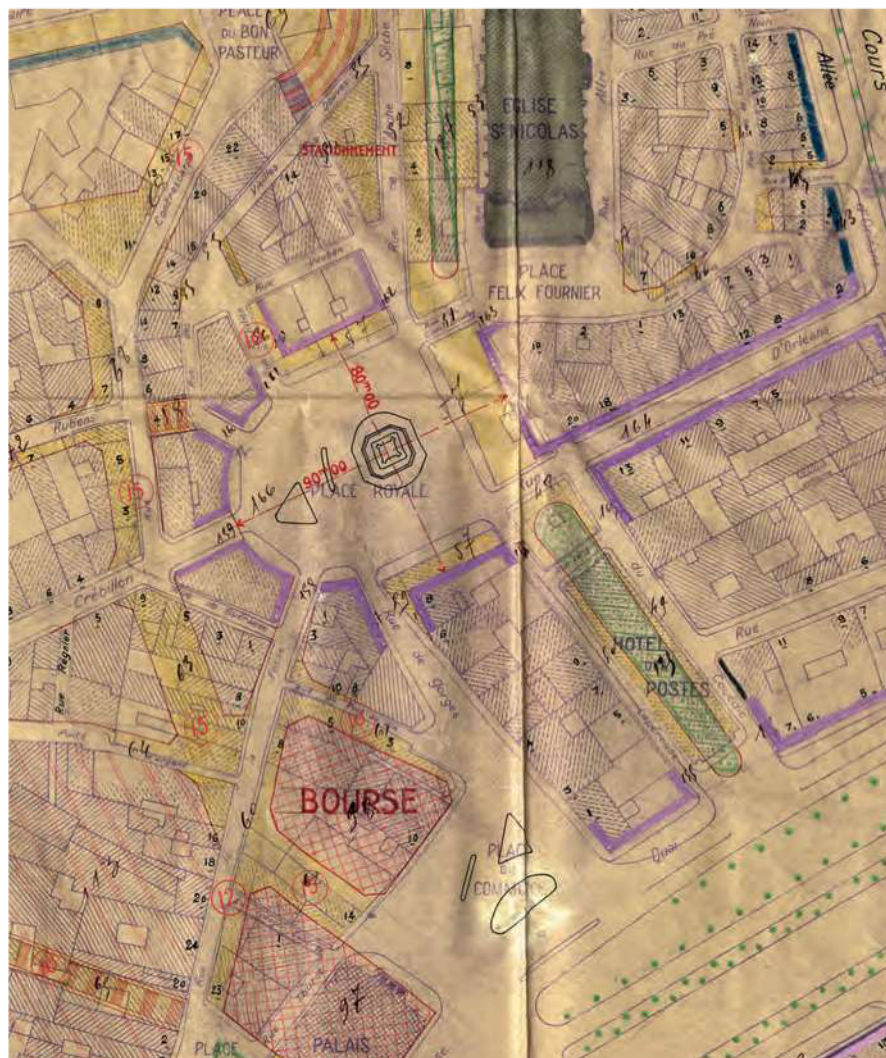


Figure 12 – Étude du plan de reconstruction et d'aménagement de Nantes, avec le projet d'agrandissement et de traverse de la place Royale et celui de déplacement du palais de la bourse, tous deux abandonnés (© Archives de Nantes)

historiques étaient prévues : l'architecte en chef des monuments historiques Jean Merlet reconstitua ainsi des ordonnances du XVIII^e siècle, quai Brancas ou place Royale, mais, sacrifiant à l'îlot moderne, le parcellaire fut recomposé, les épais immeubles formant îlot avec cours intérieures étant remplacés par des immeubles compacts, à double orientation, des barres modernes habillées de façades dites « à l'identique ». La place Royale cependant retrouva ses dimensions d'origine, sans l'agrandissement initialement prévu au plan pour y ménager le passage d'une large voie de circulation (fig. 12). En cela se trouvait satisfait le vœu de la Commission du vieux Nantes qui s'écriait dès



Figure 13 – Plan de reconstruction et d'aménagement de Nantes (partie centrale) « soumis à l'enquête publique et à l'avis du conseil municipal le 18 juillet 1947 », reproduction photographique

1944 : « Nous sommes parfaitement d'accord avec les auteurs du projet sur le juste équilibre qui doit régner, d'une part, entre ce que nous appelons le Nantes ancien et, d'autre part, ce qui sera le Nantes Moderne⁴⁸ ».

Entre la Ville de Nantes et les urbanistes, il était entendu que l'avenir tenait au dimensionnement des périmètres de reconstruction et des périmètres de compensation où allait s'affirmer « l'îlot moderne ». En dépendait le niveau de l'apport financier de l'État, dommages de guerre à l'intention des sinistrés ou Immeubles sans affectation individuelle (ISAI) dans les quartiers neufs. Sous des tournures généralement feutrées, parfois moins, se sont exprimés au cours de ces événements plusieurs conflits récurrents : l'un tient à la formation et à la pratique des protagonistes, architectes et ingénieurs ; l'autre tient à leur ancrage local, professionnels implantés durablement ou de passage ; un troisième tient à l'organisation politique et administrative centralisée du pays, quand l'urbanisme qui relevait avant-guerre des municipalités était devenu

48. Arch. mun. Nantes, 1344 W 7, lettre au maire de Stany-Gautier, président de la Commission de sauvegarde du vieux Nantes, 15 novembre 1944.

La reconstruction de Nantes du plan municipal au plan Roux-Spitz

affaire d'État. Les ingénieurs et techniciens communaux se targuaient d'une approche fondée sur les réalités qu'ils soupçonnaient les « parisiens » de méconnaître, alors que ceux-ci estimaient les données présentes et futures prises en compte dans les projets locaux trop légères et insuffisantes pour développer un projet complet et cohérent. L'architecte Roux-Spitz, urbaniste d'occasion, ne voulait se contenter d'un plan qui n'aurait comporté que tracés viaires, réserves pour bâtiments publics et zonage réglementaire. Sans les négliger, il voulait en outre penser « en volume », une approche où l'on pourrait voir l'héritage de l'art urbain ou de l'urbanisme de composition des premières décennies du xx^e siècle, estimée plus concrète que l'approche technicienne. Ce que la critique ne nommait pas encore « formes urbaines » lui importait autant que la satisfaction, indispensable, aux fonctions plus triviales de la ville que surplombait le plan d'aménagement et de reconstruction. Si, par exemple, la maîtrise des réseaux – adduction d'eau, égouts, gaz et électricité... – était ici laissée à la sagacité des services techniques, il ne faudrait pas en conclure que l'architecte en chef se satisfaisait d'abstraction, revendicatif qu'il était, au contraire, d'une attention à toutes les questions techniques. C'est dans son activité de maître d'œuvre qu'il montra son souci d'adéquation formelle des édifices aux nécessités de fonctionnement, dont il tirait son esthétique, tels qu'en attestent son hôtel des postes ou son hôtel-Dieu à Nantes, ses ISAI des Hauts-Pavés et du Grand-Clos, ou encore ses interventions à la Bibliothèque nationale dont il fut l'architecte en chef de 1932 à 1955.

Gilles BIENVENU

Maître de conférences honoraire des écoles nationales supérieures d'architecture
Chercheur associé au CRENAU/AAU UMR 1563